

Extrait du registre des
Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux et le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Cruis, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22/09/2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Félix MOROSO, Maire. Il ouvre la séance à 20h20. Le quorum est atteint.

Étaient présents :		
M. Félix MOROSO M. Alain BESSAC M. Jean-Pierre CHABUS	M. Dominique COQUELET M. Stéphane DERRIVES M. Sébastien D'URSO Mme. Patricia GAMBA	M. Aimé JOURDAN Mme. Monique QUER Mme. Carmen TRAMBAUD
Absents excusés ayant donné pouvoir :		Absents :
M. Robin CHAMBOST à M. Stéphane DERRIVES Mme. Joëlle CHAZOT à M. Aimé JOURDAN M. Didier ÉGÉA à M. Félix MOROSO Mme. Corinne KÜMMER à M. Jean-Pierre CHABUS Mme. Pauline MOROSO à Mme. Monique QUER		
• Membres en exercice : 15		• Membres présents : 10
• Membres votants : 15		

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT ; Monsieur Alain BESSAC a été désigné à l'unanimité et a accepté de remplir ces fonctions.

Délibération n° 28-2022

Plan éco-pastoral du massif de Lure – Etude en partenariat avec le Département 04

Madame Monique QUER informe l'assemblée du projet d'étude porté par le Département.

Elle rappelle que les crêtes de Lure font partie de l'atlas départemental des espaces naturels sensibles (ENS) du Département des Alpes de Haute Provence.

Un plan de gestion a été élaboré en 2012 prévoyant notamment la création d'aires de stationnements le long de la route touristique. Ces aménagements ont été réalisés par le Département en 2014 et ont fait l'objet de conventions passées entre le Département et les deux communes de Saint Etienne les Orgues et Cruis. Ces conventions prévoyaient en plus de leur participation financière des engagements dont notamment la mise en œuvre d'un plan de gestion par les communes.

En 2011 et 2013, le Département a acheté une propriété de 233 ha sur la commune de Lardiers. Elle se situe dans la continuité de l'espace naturel sensible dans la partie Ouest. Un plan de gestion de cette propriété a été réalisé en mars 2021 validé par l'Assemblée départementale du 16 décembre 2021.

Une vingtaine d'actions ont été identifiées dont la réalisation d'un plan éco-pastoral. Sachant que ce plan proposé à l'échelle de la propriété du Département est extensible à l'ensemble du versant sud des crêtes de Lure, le Conseil départemental a alors proposé aux communes concernées de faire réaliser ce plan éco-pastoral sur la totalité de ce périmètre.

L'intérêt de la réalisation de ce plan éco-pastoral à l'échelle du Massif étant :

- De dresser une expertise pastorale afin d'avoir une vision d'ensemble sur les crêtes de Lure de l'ENS "Sommet de Lure" et du site Natura 2000 "Montagne de Lure",
- De dresser une expertise écologique en identifiant les enjeux de la conservation de la nature au regard de l'activité pastorale,
- De travailler en concertation en identifiant les moyens de maintenir, modifier, limiter les activités pastorales pour la conservation de la nature.

Le Département propose d'élaborer une étude dénommée Plan Eco-pastoral qui diffère de l'outil POPi (Plan d'Orientation Pastoral Intercommunal) porté habituellement par des structures intercommunales sur le périmètre des communes, puisque seul le périmètre de l'espace naturel sensible "Sommet de Lure" élargi au Contrats situé sur la commune de l'Hospitalet sera étudié.

Cette étude sera financée en totalité par le Département à la condition que les communes concernées s'engagent auprès du Département dans la mise en œuvre des actions qui seront proposées.

Le Conseil, après présentation de ce rapport, à l'unanimité des membres présents ;

- Accepte de s'associer au projet de plan éco-pastoral en partenariat avec le Département, maître d'ouvrage de cette étude, notamment en participant aux différentes réunions de comité de pilotage au cours desquelles seront validées les potentielles actions à mettre en œuvre

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Félix MOROSO

